



**SÉANCE DU CONSEIL
DU 15 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Cazals, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : trente.

Date de convocation : 8 mars 2018.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, COURNAC Jean-Marie, DELPECH Anne-Marie, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, GUITOU Jean-François, IRAGNES-COLIN Viviane, MALEVILLE Bernard (suppléant de PÉRIÉ Pascal), MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, VAYSSIÈRES André, VIGNAUD Fabienne et VILARD Gilles.

Absents : BÉNAZÉRAF Catherine (pouvoir à IRAGNES-COLIN Viviane), BONAFOUS Jérôme, COSTES Serge (pouvoir à DUPUY Jacques), DOMINGUES Magali (pouvoir à COURNAC Jean-Marie), LAFON Joël (pouvoir à FIGEAC Mireille), PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal (suppléé par MALEVILLE Bernard).

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative : SAGNET Lucienne.

M. ALAZARD Laurent a été élu secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Les procès-verbaux des séances du 15/02/18 et du 01/03/18 sont approuvés.

II. DÉLIBÉRATIONS

N° 18.1503.01 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Président indique aux membres du conseil qu'un problème d'ordre technique a empêché la production des comptes de gestion définitifs à la date de vote des comptes administratifs le 1^{er} mars dernier. Il précise que les comptes sont bien conformes et inchangés par rapport aux comptes provisoires produits lors de la séance.

- Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- constate, pour la comptabilité principale et pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 - approuve les comptes de gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes.

- MÊME SÉANCE -**N° 18.1503.XX - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS 2018**

Ajourné (dans l'attente de la réception des données utiles au vote de la part des services fiscaux).

- MÊME SÉANCE -**N° 18.1503.02 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Budget principal	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 864 035 €	3 864 035 €
INVESTISSEMENT	4 427 925 €	4 427 925 €
BUDGET TOTAL	8 291 960 €	8 291 960 €

(Voir maquette réglementaire, disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité moins une abstention.

- MÊME SÉANCE -**N° 18.1503.03 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE - RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE**

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Réseau de chaleur et chaufferie	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	59 959 €	59 959 €
INVESTISSEMENT	56 774 €	56 774 €
BUDGET TOTAL	116 733 €	116 733 €

(Voir maquette réglementaire, disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N° 18.1503.04 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE - MULTIPLE RURAL FRAYSSINET-LE GÉLAT**

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Multiple rural Frayssinet	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	26 481 €	26 481 €
INVESTISSEMENT	22 790 €	22 790 €
BUDGET TOTAL	49 271 €	49 271 €

(Voir maquette réglementaire, disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N°18.1503.05 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE – ZONE ARTISANALE**

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Zone artisanale	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	38 179 €	38 179 €
INVESTISSEMENT	23 826 €	23 826 €
BUDGET TOTAL	62 005 €	62 005 €

(Voir maquette réglementaire, disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N°18.1503.06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE – MULTIPLE RURAL DÉGAGNAC**

Le conseil de communauté, après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif principal et des budgets annexes de l'exercice 2018, décide d'adopter au chapitre le budget qui peut se résumer ainsi :

Multiple rural Dégagnac	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	- €	- €
INVESTISSEMENT	223 682 €	223 682 €
BUDGET TOTAL	223 682 €	223 682 €

(Voir maquette réglementaire, disponible au siège de la Communauté de communes et sur le site internet)

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

- MÊME SÉANCE -**N°18.1503.07 - AMORTISSEMENT D'IMMOBILISATIONS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRES**

Le Président rappelle qu'à la date de fusion des anciennes communautés de communes, l'une pratiquait les amortissements et l'autre pas. La communauté actuelle est tenue d'amortir seulement les immobilisations acquises à compter de la fusion. Toutefois, les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) recommandent, dans un souci de qualité des comptes, de reconstituer les amortissements par opérations d'ordre non budgétaires (OONB), pour certaines immobilisations qui n'avaient pas été amorties avant la fusion et dont la valeur sera ainsi ramenée à zéro. Il s'agit du compte relatif aux licences, logiciels et droits similaires.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dans un souci de qualité des comptes et sur recommandation des services de la DGFiP, décide :

- de reconstituer les amortissements des immobilisations par OONB au débit du compte 1068 et au crédit du compte 28051 pour la valeur totale de 18 482,57 €, relative aux numéros d'inventaire 109, 112, 115, 120, 137, 141, 156, 66 et 96 ;
- charge le Président ou son représentant et la Trésorière, chacun en ce qui le concerne, de procéder au nécessaire.

- MÊME SÉANCE -**N° 18.1503.08 - FONDS DE CONCOURS « AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DES VESTIAIRES À CAZALS »**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil la décision de principe, prise le 18 janvier 2018, d'apporter un fonds de concours à la commune de Cazals pour l'agrandissement et la rénovation des vestiaires de foot. Il donne connaissance du plan de financement prévisionnel de l'opération et des aides financières attribuées à la commune ou en cours d'attribution :

Dépenses	167 822,00
-----------------	-------------------

Recettes	167 822,00
-----------------	-------------------

<i>Fédération française de foot</i>	20 000,00
-------------------------------------	-----------

<i>Etat</i>	50 346,00
-------------	-----------

<i>Région</i>	22 800,00
---------------	-----------

<i>Département</i>	33 564,40
--------------------	-----------

<i>Autofinanc commune (quantum F,</i>	29 564,40
---------------------------------------	-----------

<i>Fonds concours Communauté de</i>	11 547,20
-------------------------------------	-----------

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de participer au financement des travaux d'agrandissement et de rénovation des vestiaires de foot par voie de fonds de concours, conformément à l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour un montant prévisionnel de 11 547,20 € ;
- dit que ce montant reste soumis au montant réel des dépenses, pour application de l'article L.1111-10 du CGCT ;
- décide que le versement interviendra selon les modalités suivantes : 30% au démarrage des travaux, acomptes intermédiaires selon l'avancement des travaux et sans pouvoir excéder 80% du montant prévisionnel, et versement du solde à la réception des travaux.

- MÊME SÉANCE -**N° 18.1503.09 - FONDS DE CONCOURS « RÉHABILITATION D'UNE SALLE ASSOCIATIVE À SAINT-CAPRAIS »**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil la décision de principe d'apporter un fonds de concours à la commune de Saint-Caprais pour la réhabilitation d'un bâtiment comprenant une salle associative qui pourra bénéficier aux associations du territoire pour l'organisation de leurs activités (expositions, conférences etc.). Il précise que l'opération sera réalisée sur deux exercices. Il donne connaissance du plan de financement prévisionnel de l'opération et des aides financières attribuées à la commune ou en cours d'attribution :

Plan de financement	Salle associative	%	Logement	HT	%
Travaux	158 569,26		104 381,06	262 950,32	
MMO + frais	41 692,53		27 795,02	69 487,55	
Dépenses	200 261,79		132 176,08	332 437,87	
Etat DETR 25% + 30 %	48 015,23	24%	42 113,09	90 128,32	27%
Région	50 065,45	25%	12 000,00	62 065,45	19%
Département FAST + Palulos	20 000,00	10%	3 500,00	23 500,00	7%
Commune Saint-Caprais	42 181,11	21%	74 562,99	116 744,10	35%
Fonds de concours	40 000,00	20%	0,00	40 000,00	12%
Recettes	200 261,79	100%	132 176,08	332 437,87	100%

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de participer au financement la réhabilitation d'une salle associative par voie de fonds de concours, conformément à l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour un montant prévisionnel de 40 000 € ;
- dit que ce montant reste soumis au montant réel des dépenses, pour application de l'article L.1111-10 du CGCT ;
- décide que le versement interviendra selon les modalités suivantes : 30% au démarrage des travaux, acomptes intermédiaires selon l'avancement des travaux et sans pouvoir excéder 80% du montant prévisionnel, et versement du solde à la réception des travaux.

- MÊME SÉANCE -

N° 18.1503.10 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président propose de valider le tableau des effectifs selon les éléments retenus dans le cadre du vote du budget primitif. Il rappelle que les crédits ouverts en matière de personnel prennent en compte les créations, suppressions et modifications de postes effectuées l'an passé, ainsi que les besoins non encore pourvus.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- arrête le tableau des effectifs tel qu'annexé ;
- donne pouvoir au Président ou son représentant pour les conventions de stage avec les établissements scolaires ou organismes de formation, hors gratification, ainsi que pour les conventions relatives aux emplois-aidés.

ANNEXE - 18.1503.10 - TABLEAU DES EFFECTIFS**EMPLOIS DIRECTS**

Filière	Catégorie	Nbre	Emploi	Service d'affectation	Type de salarié	Durée hebdo	Pourvu
ADMINISTRATIVE	A	1	Attaché principal	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	A	1	Attaché	Admin génér + service tech	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	B	1	Technicien stagiaire	Administration générale	STAGIAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Adjoint administratif principal 1° cl	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ADMINISTRATIVE	C	1	Adjoint administratif principal 2° cl	Administration générale	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	32	1
SPORTIVE	B	1	Éducateur des APS principal 1° cl	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation principal 2° cl	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation	Centre de loisirs	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	28	1
ANIMATION		2	CAE	Centre de loisirs	EMPLOI-AIDE	20	2
ANIMATION	C	2	Adjoint d'animation	Centre de loisirs	CONTRACTUEL (BESOIN SAISONNIER)	35	0
ADMINISTRATIVE	B	1	Rédacteur	Centre de santé + admin	TITULAIRE OU CONTRACTUEL	35	0
CULTURE	C	1	Adjoint du patrimoine stagiaire	EPN MSAP	STAGIAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation	EPN MSAP	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	28	1
REMPLACEMENT	C	1	Adjoint d'animation remplaçant	EPN MSAP	CONTRACTUEL	17,5	0
ANIMATION	C	1	Adjoint d'animation stagiaire	Jardin Bourian EEDD	STAGIAIRE DU REGIME PARTICULIER	30	1
ANIMATION		1	CAE	Jardin Bourian EEDD	EMPLOI-AIDE	20	1
CULTURE	B	1	Assistant de conservation	Médiathèques	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	TITULAIRE DU REGIME GENERAL	26	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	CONTRACTUEL	4	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique principal 1° cl	Service technique	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	2	Adjoint technique principal 1° cl	Service technique	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	32	2
TECHNIQUE	C	3	Adjoint technique principal 2° cl	Service technique	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	3

TECHNIQUE	C	2	Adjoint technique	Service technique	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	2
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique stagiaire	Service technique	STAGIAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1
TECHNIQUE	C	1	Agent de maîtrise principal	Service technique	CONTRACTUEL	6,5	1
TECHNIQUE		1	Emploi avenir	Service technique	EMPLOI-AIDE	35	1
TECHNIQUE		2	Adjoint technique	Service technique	CONTRACTUEL (BESOIN SAISONNIER)	35	0
ADMINISTRATIVE	B	1	Rédacteur principal 1° cl	Tourisme	TITULAIRE DU REGIME PARTICULIER	35	1

EMPLOIS PAR VOIE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique principal 1° cl	Chaufferie	Mise à disposition de la commune de Cazals	5	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Cazals	2	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Frayssinet	3	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Lavercantière	4	1
TECHNIQUE	C	1	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	Mise à disposition de la commune de Léobard	0,5	1
CULTURE	B	1	Coordinateur prog culture	PACTe	Mise à disposition de l'association Faits & G	17,5	1
ANIMATION		3	Contrat civique	Centre de loisirs		24	0
ANIMATION		1	Contrat civique	Service technique		24	0

- MÊME SÉANCE -

N° 18.1503.11 – MATÉRIEL DES FESTIVITÉS

Le Président rappelle les précédentes discussions relatives au matériel des festivités dont la gestion est assurée en régie par le service technique et qui bénéficie aux associations locales pour l'organisation de leurs animations contre une participation financière symbolique. Il rappelle qu'une réflexion sur le mode de gestion de ce service a été engagée, d'autant que le matériel devra prochainement être renouvelé. Il donne connaissance au conseil de l'estimation du coût de la prestation par entreprise spécialisée.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide :

- de poursuivre l'aide aux associations locales pour l'organisation des manifestations ;
- de modifier le mode de gestion de ce service et de faire appel à une entreprise spécialisée, après consultation, en lieu et place de la gestion en régie ;
- de fixer les modalités de participation financière après concertation avec les associations utilisatrices.

- MÊME SÉANCE -**N°18.1503.12 – SUBVENTION AU COLLÈGE POUR LA JOURNÉE DES ARTS RECYCLÉS**

Le Président informe le conseil de la demande de subvention du collège pour la journée des arts recyclés.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer une subvention de 300 € pour l'organisation de la journée des arts recyclés au collège ;
- précise que les modalités financières pour ce type d'actions devront être revues dans le futur afin d'éviter une double sollicitation auprès de la communauté de communes, de la part des associations engagées dans les activités et de la part du collège.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
15/03/18		Séance ordinaire du conseil communautaire	
18.1503.	01	Approbation des comptes de gestion - Budget principal et budgets annexes	2018-35
18.1503.	02	Vote du Budget Primitif 2018 (BP) - Budget principal	2018-36
18.1503.	03	Vote du Budget Primitif 2018 - Budget annexe - Réseau de chaleur et chaufferie	2018-36
18.1503.	04	Vote du Budget Primitif 2018 - Budget annexe - Multiple rural Frayssinet-le-Gélat	2018-36
18.1503.	05	Vote du Budget Primitif 2018 - Budget annexe - Zone artisanale	2018-37
18.1503.	06	Vote du Budget Primitif 2018 - Budget annexe - annexe - Multiple rural Dégagnac	2018-37
18.1503.	07	Amortissement d'immobilisations par opérations d'ordre non budgétaires	2018-37
18.1503.	08	Fonds de concours « Agrandissement et rénovation des vestiaires à Cazals »	2018-38
18.1503.	09	Fonds de concours « Réhabilitation d'une salle associative à Saint-Caprais »	2018-38
18.1503.	10	Tableau des effectifs + Annexe	2018-39
18.1503.	11	Matériel des festivités	2018-41
18.1503.	12	Subvention au collège pour la journée des arts recyclés	2018-42